

Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Délibération du Conseil Métropolitain

n°CM-02022021-01

Séance du 02 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le deux du mois de février à quatorze heures trente, le Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain Artois Douaisis s'est réuni dans la Salle Philippe Rapeneau de la Communauté Urbaine d'Arras, située à la Citadelle à Arras, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEORGET, suite à la convocation qui lui a été faite le 26 janvier 2021, laquelle convocation a été affichée au siège du syndicat mixte.

Étaient présents (10) :

MM. Pierre ANSART, Ernest AUChart, Xavier BARTOSZEK, Jean-Jacques COTTEL, Pierre GEORGET, Freddy KACZMAREK, Frédéric LETURQUE, Gérard NICOLLE, Christian POIRET, Michel SEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir (6) :

M. Frédéric DELANNOY a donné pouvoir à Xavier BARTOSZEK, M. Jean-Marcel DUMONT a donné pouvoir à Pierre GEORGET, M. Stéphane TONELLE a donné pouvoir à Pierre GEORGET, M. Jean-Luc HALLÉ a donné pouvoir à Christian POIRET, M. Jean-Paul FONTAINE a donné pouvoir à Christian POIRET, M. Joël PIERRACHE a donné pouvoir à Xavier BARTOSZEK.

Absents excusés (7) :

Mmes Françoise ROSSIGNOL et Véronique THIÉBAUT, MM. Alain CAYET, Christophe DUMONT, Gérard DUÉ, Nicolas DESFACHELLE, Gilles GRÉVIN.

M. Xavier BARTOSZEK est désigné secrétaire de séance.

Objet : Commission 1 « Transports et mobilité » - État d'avancement des travaux

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que les actions qui concernent la Commission « Transports et mobilité » sont, conformément à la feuille de route arrêtée pour la période 2018-2020, les suivantes :

Ce sur quoi le Pôle Métropolitain s'engage :

- Valoriser les impacts du Canal Seine Nord Europe.
- Créer une gare européenne entre Arras et Douai.
- Faciliter la coopération entre les AOM et leurs partenaires.

Ce que le Pôle Métropolitain soutient :

- La revitalisation du site ferroviaire de Somain.
- La confortation de la desserte ferroviaire des territoires du Pôle Métropolitain avec une attention particulière pour les dessertes structurantes d'Arras et de Douai.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

18 FEV. 2021

ARRIVÉE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil des suggestions émises par la Commission « Transports et mobilité » réunie le 3 décembre 2020 sur les sujets suivants :

- Le port intérieur de Marquion-Cambrai,
- Le projet de Réseau Express Hauts-de-France,
- Le maintien et la défense des dessertes TER du territoire du Pôle Métropolitain,
- La coopération entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité,
- La mobilité douce.

Le Conseil est également informé de la désignation, en Commission, des élus pilotes suivants :

- Port intérieur de Marquion-Cambrai : Pierre GEORGET.
- Desserte ferroviaire des territoires du Pôle Métropolitain et projet de Réseau Express : Jean-Paul FONTAINE.
- Mobilité douce : Stéphane TONELLE.

Suite au compte rendu des travaux de la Commission, les compléments suivants sont apportés en séance :

- Le Président de la CC du Sud Artois rappelle que la mobilisation pour la sauvegarde et le renforcement de la desserte TER d'Achiet-le-Grand continue. Les élus du Pôle Métropolitain, en particulier les élus régionaux, sont invités à se faire le relais du caractère vital de cette desserte pour le Bapalmois auprès du Président de Région et du Vice-Président en charge des transports et des infrastructures de transports.
- Le Président de la CU d'Arras propose que la prochaine réunion du Conseil soit l'occasion de recevoir Franck Dhersin pour :
 - Manifester collectivement l'intérêt des territoires pour le Canal Seine-Nord Europe.
 - Faire état du souhait des élus quant aux solutions de mobilité et mesures incitatives à mettre en place pour les futurs salariés du chantier du Canal ainsi que ceux du site E-Valley et du Port intérieur de Marquion-Cambrai, considérant qu'il convient de s'appuyer sur le réseau ferré et non les réseaux de bus afin de ne pas accroître le trafic routier.
 - Bénéficier d'un point d'informations au sujet du projet de Réseau Express et de la concurrence des étoiles ferroviaires des territoires voisins (Amiens, Beauvais, Saint-Pol-sur-Ternoise).La proposition est acceptée.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté

18 FEV. 2021

ARRIVÉE

- Le sujet de la mobilité douce sera traité en Commission « Transports et mobilité ».
- Le projet de modification statutaire présenté ultérieurement en séance tient compte des travaux et suggestions de la commission.

Le Conseil Métropolitain, À l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des débats et travaux de la Commission « Transports et mobilité » réunie le 3 décembre 2020.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Le Président,

Le Président certifie que, en application de l'article 2 de la loi du 22 juillet 1982, la présente délibération a été publiée le 18 FEV. 2021
Et transmise en Préfecture le 18 FEV. 2021
Le Président,

18 FEV. 2021
18 FEV. 2021